

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Conseil Municipal
Jeudi 15 février 2018

R10m



COMPTE ADMINISTRATIF 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre des prescriptions de la Loi NOTRe du 7 août 2015 visant à parfaire la transparence financière dans les collectivités.

Introduction

I – Section de fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement par nature (p. 3 à 7)
- Recettes de fonctionnement par nature (p. 7 à 11)
- Incidences des résultats financiers et exceptionnels (p.12)
- Les niveaux d'épargne (p.12 à 13)

II – Section d'investissement

- Dépenses d'investissement (p.14 à 16)
- Recettes d'investissement (p.17 à 18)

Synthèse Financière (p.19)

III – Budgets annexes

- Budget eau : fonctionnement (p.20)
- Budget eau : investissement et synthèse (p.21 et 22)
- Budget assainissement : fonctionnement (p.23)
- Budget assainissement : investissement et synthèse (p.24 à 26)

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (**procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement**). Tous les comptes sont examinés qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement par exemple.

Avec ce document, l'équipe municipale rend compte de sa gestion auprès de la population. Il permet en effet de vérifier la réalité et la sincérité des prévisions budgétaires.

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **le fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune de Riom
- **l'investissement** qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement. Le déficit d'investissement de l'année précédente est reporté en dépense ; l'excédent de fonctionnement, selon la décision du conseil municipal, est reporté en tout ou partie en investissement pour couvrir en priorité le déficit reporté, restes à réaliser compris.

Le vote du compte administratif est prévu en début d'année (février), dans la continuité du cycle budgétaire arrêté les années précédentes. En effet, même si cela oblige à clôturer l'exercice de manière précoce, ce calendrier permet l'intégration des résultats 2017 au budget primitif 2018 et supprime de fait le budget supplémentaire voté en cours d'exercice. **L'emprunt prévu n'a plus rien de virtuel mais représente bien le montant nécessaire à l'équilibre des comptes sous réserve d'une exécution à 100% du budget.** Des ajustements budgétaires pourront toujours intervenir par décisions modificatives en cours d'exercice.

Dans le présent rapport, nous allons détailler dans une première partie l'évolution des charges et produits de fonctionnement (I) ; puis les mêmes tendances seront examinées pour l'investissement dans une seconde partie (II) avant d'analyser les budgets annexes (III).

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe toutes les **dépenses nécessaires au fonctionnement** des services communaux : rémunération du personnel, achats et fournitures, prestations de services, petit entretien et réparations, participation aux charges d'organismes extérieurs, subventions aux associations, paiement des intérêts d'emprunts et autres charges exceptionnelles.

Les produits de la section de fonctionnement proviennent des **ressources régulières** constituées par les produits d'exploitation des services publics à caractère administratif, les produits issus de l'occupation du domaine public, les dotations de l'Etat, les subventions reçues, les participations diverses, les produits fiscaux, et les recettes exceptionnelles.

Dans ce rapport, il sera analysé **les seuls mouvements réels** donnant lieu à encaissement ou décaissement, les mouvements d'ordre sont donc exclus. Dans un souci de permanence des méthodes comptables, les produits de cession seront analysés en investissement. Par définition les opérations d'ordre s'équilibrent en dépenses et recettes.

A - Dépenses de fonctionnement par nature

D'une manière générale, on observe rétrospectivement une assez bonne maîtrise des dépenses de gestion, même si l'exercice 2016 constitue un point d'alerte dans la mesure où ce dernier a été notoirement impacté par le volet « atténuation de produits ». En effet, ce chapitre de dépenses a notamment enregistré la 1^{ère} année de comptabilisation en dépenses de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) pour **503 657€**, ainsi que la montée en charge substantielle du FPIC issue des mouvements de territoires. A contrario, et comparativement, l'exercice 2017 bénéficie d'une évolution très positive du prélèvement au titre du FPIC (de **543 766€** en 2016 à **303 150€** en 2017) en lien avec les effets favorables des fusions d'EPCI, ainsi que de la baisse de moitié de la CRFP pour le bloc communal en 2017 (**250 387€**) tel que décrété par le législateur.

Il convient de rappeler que l'exercice 2016, s'il a été allégé en charges par le transfert de la compétence « petite enfance » au 1^{er} mars 2016, a également été impacté au titre du volet « charges exceptionnelles » par la résiliation du bail emphytéotique administratif lié à la gendarmerie (reversement des loyers et indemnisation du preneur).

Les deux derniers exercices budgétaires intègrent ponctuellement une « provision pour dépréciation d'actifs circulants » (compte 68) dans le cadre d'une créance envers un tiers faisant suite à des travaux de nature à faire cesser un péril imminent.

Ainsi, les réalisations constatées pour 2017 sont de **21 021 573€** contre **21 745 980€** au compte administratif 2016, soit en baisse de - **3,33%**.

OPERATIONS REELLES		CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evol CA 16/17
011	Charges à caractère général	4 871 642	5 079 809	4 969 125	4 916 191	4 545 974	4 593 723	1,05%
012	Charges de personnel et assimilés	14 047 503	14 431 761	14 552 034	14 581 138	13 274 469	13 003 979	-2,04%
65	Charges de gestion courante	2 415 534	2 252 148	2 198 015	2 172 264	2 163 407	2 719 733	25,72%
66	Charges financières	363 647	354 379	244 138	204 818	181 914	125 787	-30,85%
67	Charges Exceptionnelles	34 353	7 335	134 087	14 980	579 168	33 188	-94,27%
68	Provisions pour risques et charges					60 000	60 000	0,00%
014	Atténuation de produits	81 536	167 311	276 932	368 374	1 063 259	568 425	-46,54%
722	Travaux en régie	-412 150	-418 595	-307 441	-212 853	-122 210	-83 263	-31,87%
	TOTAL DEPENSES REELLES	21 402 065	21 874 147	22 066 891	22 044 913	21 745 980	21 021 573	-3,33%

L'évolution des **charges de fonctionnement** 2017, comparativement à 2016, s'appuie donc sur des facteurs exogènes moins pénalisants.

Au-delà de ces facteurs, les **dépenses de gestion**, au premier titre desquelles les « charges de personnel », sont maîtrisées au titre de l'exercice 2017.

On peut également relever que les charges financières, largement optimisées et marquées par un quasi « effet de seuil », contribuent de nouveau pleinement aux évolutions constatées.

Pour ce qui concerne les charges de gestion, elles se décomposent essentiellement en 3 grandes masses :

❶ Les charges de personnel (13 003 979€)

Les dépenses de personnel demeurent le 1^{er} poste de charges de fonctionnement qui, sur la base « brute » des deux derniers comptes administratifs, enregistre une baisse de **2%**.

Si cette baisse est pour partie liée à l'impact de l'exercice de la compétence « petite enfance » sur 2 mois de l'année 2016 avec un niveau de prise en charge de **296 814€**, **l'évolution reste très satisfaisante car quasi stable (+ 0,2%** une fois retraité le transfert « petite enfance ») et témoigne d'une maîtrise de ce poste de charges dans la continuité des exercices précédents. Ce constat s'appuie sur certaines **réorganisations** faisant suite à des départs volontaires, mais aussi sur **d'importants facteurs conjoncturels**, dont notamment la vacance de certains postes (contrôle de gestion, postes à responsabilité à la DSTAU).

Le chapitre « charges de personnel » reste impacté par d'importants facteurs exogènes tels que :

- ✓ La 2^{ème} échéance de la revalorisation planifiée du point d'indice de **0,6%** au 1^{er} février 2017
- ✓ La hausse de taux de cotisation auprès des caisses de retraite dont notamment la CNRACL.
- ✓ Les impacts résultant de la PPCR (protocole parcours carrières et rémunérations).

- ✓ La progression de l'ancienneté et de la qualification moyenne des effectifs, plus communément appelée GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

Mais également de facteurs endogènes :

- ✓ La démutualisation de certains services opérée en 2016, ainsi que la mise en œuvre et le développement de services communs (ADS, hygiène et sécurité) qui se répercute sur l'article budgétaire 6216 à hauteur de **200 809€** pour 2017, ont impacté le chapitre 012.

② Les charges à caractère général (4 593 723€) enregistrent une évolution assez maîtrisée et globalement conforme à la prospective financière (+ **1,05%**).

Cette évolution traduit la volonté de rationaliser les achats de gestion courante, même si les marges de manœuvre s'amenuisent, et s'appuie notamment sur une maîtrise de l'important volet énergétique.

Eau et Assainissement : le niveau de réalisation financière 2017 (**130 589€**) est nettement plus important que celui de l'exercice précédent (**106 095€**). Cela résulte notamment de la régularisation rétroactive d'un point de comptage non relevé à Planchepaleuil (12 224€), ainsi que de la détection d'une fuite au stade P. Robin.

Energie et électricité : un poste de charges de nouveau maîtrisé, après une baisse très significative entre 2015 et 2016, et à l'avenir incertain...

Le mandatement 2017 clôture l'année sur un montant de **915 791€** contre **912 077€** en 2016 et, pour mémoire, **1 052 901€** en 2015.

Cette évolution témoigne des efforts engagés en ce domaine. Elle repose notamment sur la redéfinition opérée quant au contrat d'exploitation du parc des chaufferies, sur la conjoncture jusque-là favorable en matière d'achat de fourniture d'énergie suite à appels d'offres groupés, et sur les retours positifs d'investissements patrimoniaux (gymnase du parc des fêtes relié au réseau chaleur, transfert des nouvelles archives dans un site quasi-passif sur le plan énergétique, optimisation/modernisation du réseau d'éclairage public, opération « cocon » d'isolation de combles).

Combustibles et carburants : ce poste de dépenses profite de nouveau pleinement d'une conjoncture tarifaire favorable, passant de **78 155€** à **75 123€** en 2017.

Compte 60 « achats » :

Les dépenses alimentaires sont globalement stables (**386 003€** contre **384 285€** en 2016).

Le compte 6068 « autres matières et fournitures » enregistre un recul significatif de **près de 5%**, passant de **362 422€** à **346 037€**.

Parmi les autres enveloppes les plus significatives, on peut citer les évolutions suivantes:

Les « fournitures de voirie » parallèlement aux interventions réalisées en régie sont en hausse (**71 442€** contre **65 462€** en 2016).

A contrario, les « fournitures d'entretien » (**35 211€** contre **43 496€** en 2016), les « fournitures de petit équipement » (**33 247€** contre **40 520€**), les « fournitures administratives » (**38 078€** contre **42 893€**), et les « vêtements de travail » (**16 887€** contre **23 372€**), sont en baisse.

Enfin, les crédits consommés en matière de « fournitures scolaires » s'établissent à **66 074€** (contre **63 762€** en 2016) compte tenu notamment des effectifs scolaires.

Compte 61 « services extérieurs » :

Les services extérieurs clôturent 2017 sur un réalisé de **1 555 225€** contre **1 589 778€** en 2016, soit une baisse de **plus de 2%**.

Cette évolution résulte principalement de la baisse de l'enveloppe dédiée aux « charges locatives et de copropriété» (**38 739€** contre **60 660€**) moins impactée que sur l'exercice précédent qui a dû faire face à d'importants appels de fonds liés à des travaux de toitures notamment.

Parmi les principaux articles mouvementés, on peut notamment citer :

- « l'entretien et réparations de bâtiments publics » du compte 615221 (**40 469€** contre **103 420€** en 2016) et « la maintenance » du compte 6156 (**343 394€** contre **322 218€** en 2016). L'évolution de ces 2 articles procède pour partie de certaines réimputations budgétaires. Quant au compte 61522, il est toujours fluctuant en fonction des besoins patrimoniaux.

- les « versements aux organismes de formation » du compte 6184 (**45 830€** contre **60 112€**) en lien avec les besoins du dernier exercice.

- les besoins liés à « l'entretien et les réparations de matériel roulant » (**8 642€** contre **20 386€**), ainsi que « l'entretien et réparations biens mobiliers » (**40 727€** contre **48 931€**), ont été moins significatifs.

A contrario, certaines enveloppes connaissent une augmentation :

- les « autres frais divers » du compte 6188 (**467 607€** contre **445 211€** en 2016) qui intègrent principalement les saisons culturelles.

- « L'entretien et les réparations de voies et réseaux » du compte 61523 (**227 257€** contre **218 189€**) est impacté par la sinistralité pesant sur les équipements d'éclairage public.

- Les « primes d'assurance » des comptes 616 de l'exercice 2017 (**120 248€** contre **102 620€** en 2016) ont été impactées par la prise en charge de la dommage-ouvrage des travaux portant sur la cuisine centrale.

- Les « locations mobilières » du compte 6135 (**211 892€** contre **194 807€**).

Compte 62 « autres services extérieurs » (hors chapitre 012) : Ce poste de dépenses connaît une 2^{ème} année consécutive de hausse assez importante, passant de **780 025€** à **877 140€**.

Cette évolution résulte principalement du compte 6283 « frais de nettoyage des locaux » (passant de **4 289€** à **201 303€**) en lien avec l'externalisation de l'entretien d'une partie des locaux municipaux et, dans une moindre mesure, des premiers impacts des navettes liées au sport dans les écoles qui ne sont plus assurées par R Cobus et qui se traduisent sur le volet « transports collectifs » (**57 619€** contre **48 771€**).

Les autres enveloppes sont globalement maîtrisées. Parmi les plus significatives, on peut notamment citer : les frais de « catalogues et imprimés » du compte 6236 (**92 189€** contre **99 415€** en 2016), les crédits afférents aux « fêtes et cérémonies » (**46 590€** contre **49 734€** en 2016), les « frais d'affranchissement » (**54 258€** contre **76 817€** : évolution liée notamment à la démutualisation du service), les « frais de télécommunications » (**87 820€** contre **79 669€**), et les « concours divers et cotisations » (**79 297€** contre **104 451€** : évolution liée notamment à la baisse de cotisation au CNAS suite au transfert de la petite enfance).

Comptes 63 « impôts et taxes », majoritairement liés à l'assujettissement aux **taxes foncières**, sont en baisse significative (**41 605€** contre **51 982€** en 2016) du fait de certains mouvements patrimoniaux.

③ Les charges de gestion courante sont en augmentation significative (+ **25,7%**). Elles représentent **2 719 733€** sur 2017 (**2 163 407€** en 2016). Cette évolution résulte principalement de la subvention à verser au CCAS (**543 713€** contre **150 000€** en 2016) qui intègre en 2017 l'entrée en vigueur du nouveau conventionnement avec l'établissement public qui valorise notamment les moyens humains et matériels mis à disposition par la commune. A cela s'ajoute également la hausse importante sur le dernier exercice du quotient familial valorisé budgétairement en termes d'accompagnement social des usagers des différents services délivrés par la commune (**493 337€** contre **340 065€** en 2016); cela fait suite à la redéfinition de la politique tarifaire qui s'accompagne d'un élargissement de l'assiette des bénéficiaires et d'une correction des effets de seuils induits par les tranches antérieurement en vigueur.

D'une manière générale, le chapitre des « charges de gestion courante » retrace les participations versées par la commune aux organismes intercommunaux, au SDIS, les frais de mission et indemnités aux élus, les subventions de fonctionnement au CCAS et aux nombreuses associations de la commune.

Le principal contingent versé demeure la participation communale au SDIS indexée sur l'indice des prix ; elle s'établit à **648 686€** pour 2017 (**634 399€** en 2016).

La participation versée à l'OGEC est de **228 221€** (**213 551€** en 2016). Elle s'établit désormais sur la base du nouveau conventionnement. La participation est tributaire du nombre d'enfants scolarisés entrant dans le champ du contrat d'association et du coût par élève constaté dans le public (parité).

Les subventions versées aux associations représentent, une fois retraitées (quotient familial, reversements de la CAF, CCAS), la somme de **604 365 euros**. Parmi les aides directes les plus significatives, on peut citer les subventions versées aux centres sociaux (**213 500€**) et à l'ARJ (**100 000€**).

La liste détaillée des associations bénéficiaires vous est fournie en annexe au présent rapport.

B - Recettes de fonctionnement par nature

Les recettes réelles d'exploitation atteignent en 2017 un montant global de **25 869 113€**. Elles sont de nouveau en baisse (- **1,80%**) comparativement à l'exercice précédent. Cette évolution reflète d'une manière générale le contexte de raréfaction de la ressource publique locale.

Dans le prolongement de l'exécution budgétaire 2016, l'exercice 2017 intègre le transfert de la compétence « petite enfance » en année pleine et entière. Cela a conduit à la minoration de l'attribution de compensation de la TP reversée par l'EPCI, la baisse du subventionnement émanant de la CAF et, dans une moindre mesure, à une baisse des produits des services.

En matière de dotations, la dotation forfaitaire 2017 est substantiellement amputée par la CRFP acquittée en 2016. De plus, de manière à respecter la trajectoire contrainte de « l'enveloppe normée », la DGF subit également « l'effet écrêtement ».

Sur le plan fiscal (direct), après une année 2015 exceptionnelle issue de régularisations (rétroactives) de bases et de rôles supplémentaires significatifs en matière foncière (de l'ordre de **250 000€**), les exercices 2016 et 2017 enregistrent une très faible évolution fiscale ce qui constitue un facteur explicatif important à l'atonie des ressources. Seule la fiscalité indirecte conserve une bonne dynamique.

OPERATIONS REELLES		CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evol CA 16/17
013	Remboursement assurance person	398 970	511 580	493 147	352 093	278 184	250 936	-9,80%
70	Produits des services et ventes	2 650 340	2 687 467	2 666 589	2 624 033	2 469 455	2 764 776	11,96%
73	Impôts et taxes	18 902 796	19 118 670	19 238 016	20 033 062	19 051 824	19 105 167	0,28%
74	Dotations et participations	5 296 632	5 474 632	5 231 080	4 636 729	3 913 359	3 410 371	-12,85%
75	Autres produits de gestion courante	188 363	208 722	175 878	186 126	171 577	177 662	3,55%
76	Produits financiers	9 327	1 718	1 244	809	228	28 248	
77	Produits exceptionnels	198 054	99 817	238 637	315 687	458 267	131 954	-71,21%
TOTAL RECETTES REELLES		27 644 482	28 102 607	28 044 591	28 148 538	26 342 895	25 869 113	-1,80%

Les produits de fonctionnement se décomposent en quatre grandes masses :

❶ Les ressources d'exploitation (chapitre 70)

Ce chapitre correspond pour l'essentiel aux recettes provenant du fonctionnement des services communaux dans les différents secteurs (culturel, sportif, périscolaire, social), de l'occupation du domaine public, de la mutualisation des services et de la mise à disposition de personnel aux budgets annexes. Comparativement au compte administratif 2016, ces ressources d'exploitation sont en augmentation (+ **11,96%**). Cela est due à la répercussion à compter de 2017 de la valorisation des moyens mis à disposition du CCAS au compte 70873 à hauteur de **402 463€** (cf convention), ainsi qu'à la refonte de la politique tarifaire des services publics administratifs, et ce malgré la perte de 2 mois de recettes sur les usagers des services de la petite enfance.

Les redevances et droits perçus au titre des différents services publics délivrés représentent **733 231€** en 2017.

Le produit lié à la mutualisation des services (personnel) avec l'EPCI connaît une baisse significative en lien avec l'activité délivrée par les services mutualisés sur 2017 notamment au niveau des services techniques (**531 573€** contre **686 531€** en 2016). L'article 70876 est concomitamment en repli (**179 854€** contre **240 246€** en 2016).

Parmi les autres ressources d'exploitation les plus significatives, il peut être fait mention des recettes provenant des droits de stationnement (horodateurs) qui représentent **204 155€** avant l'entrée en vigueur de la dépenalisation, et les différentes redevances en lien avec l'occupation du domaine public (droits terrasses, marché, halle, permissions de voirie...) qui s'élèvent globalement à **141 888€**.

❷ Les ressources fiscales (chapitre 73)

Ce chapitre budgétaire représente **73,85%** des recettes réelles de fonctionnement, cela confirme l'étroite dépendance entre le niveau de produits de fonctionnement et le volume de ressources fiscales.

Les produits fiscaux sont stables sur 2017. Cette absence de dynamisme provient non seulement de l'atonie de la fiscalité directe locale sur 2017 mais également du recul de la fiscalité reversée par l'EPCI. La fiscalité indirecte permet, quant à elle, de préserver le niveau de ressource global.

Le détail est présenté dans le tableau suivant :

Article	Libellé	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evol 16/15
73111	Contributions directes	11 009 829	11 098 599	11 688 048	11 627 506	11 704 186	0,66%
7318	Autres impôts locaux			254 389	10 660	12 003	12,60%
7321	Attribution de compensation TP	5 855 601	5 855 601	5 855 601	5 108 295	4 945 157	-3,19%
7322	Dotation de Solidarité Communautaire	1 294 128	1 294 128	1 294 128	1 294 128	1 292 681	-0,11%
7323	F.N.G.I.R.	58 947	58 947	58 947	58 947	58 947	0,00%
7343	Taxe sur les pylônes électriques	6 228	6 438	6 594	6 762	6 954	2,84%
7351	Taxe sur l'électricité	384 327	370 233	352 584	375 450	378 753	0,88%
7363	impôt sur les spectacles	75	54	0	0	0	
73681	taxe emplacements publicitaires / TLPE	79 876	79 714	77 226	79 228	74 262	-6,27%
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	429 659	474 302	445 544	490 849	632 223	28,80%
	TOTAL	19 118 670	19 238 016	20 033 062	19 051 824	19 105 167	0,28%

Après un net regain de dynamisme sur 2015 tel que rappelé précédemment, les recettes fiscales de l'exercice 2017, dans la continuité de 2016, connaissent une quasi stabilité.

A taux fiscaux constants, conformément aux engagements de la majorité municipale, l'évolution des bases est donc peu significative dans la mesure où :

- le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases a été arrêté à **0,4%** par La loi de finances pour 2017 parallèlement à la faible inflation constatée sur les 12 derniers mois de référence.

- l'évolution physique des bases liée à l'attractivité du territoire, tient compte de l'assiette des contribuables assujettis à la fiscalité locale. En 2017, les bases fiscales sont amputées de la « réintégration » des exonérés d'impôts locaux au titre des demi-parts (veuvage...) qui, sur 2015, ont été sujets à dégrèvement.

Le produit de la fiscalité reversée par Riom Limagne et Volcans (RLV) est en baisse au niveau de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle. Cette baisse (- **163 138€**) résulte à la fois de l'impact en année pleine et entière sur 2017 du transfert de la compétence « petite enfance » conformément aux travaux de la CLECT, mais également de la restitution de la halle à la commune. Quant à la dotation de solidarité communautaire, elle a été légèrement corrigée à la baisse (- **1 447€**) sur la base des critères définis par RLV (population pour 80%, effort fiscal pour 10%, potentiel financier pour 10%, et application d'une fourchette d'évolution de + ou - 0,11% par rapport à l'année précédente) par délibération du Conseil communautaire du 28 mars 2017.

Les recettes de fiscalité indirecte poursuivent une tendance très positive sous l'effet notoirement de droits de mutations très dynamiques en lien avec les transactions immobilières enregistrées sur le territoire (**632 223€** perçus). Le niveau de recouvrement de la taxe

communale sur la consommation finale d'électricité est également en légère hausse (**378 753€**). Le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure (**74 262€**) est en léger repli. La commune perçoit aussi la taxe sur les pylônes électriques (**6 954€**).

Enfin, la ressource résultant de la création, dans le cadre de la réforme de la TP, du fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) est maintenue.

③ Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et concours financiers de l'Etat, dont principalement la DGF, enregistrent une nouvelle baisse significative sur 2017 (- **10,55%**).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation Globale Fonctionnement C/7411	2 721 439	2 702 900	2 499 144	1 944 478	1 413 375	1 057 755
	-1,69%	-0,68%	-7,54%	-22,19%	-27,31%	-25,16%
Dotation solidarité rurale c/74121	103 483	123 870	148 269	170 500	183 950	208 179
	20,00%	19,70%	19,70%	14,99%	7,89%	13,17%
Dotation solidarité urbaine c/74123	235 652	260 825				
Dotation permanents syndicaux c/7413			20 225	10 694	31 981	21 935
FCTVA c/744						14 061
Dotation spéciale instituteurs C/745	8 424	8 424	5 616	5 616	2 808	2 808
Dotation générale décentralisation c/746	831	45 055				
Dotation comp/perte taxe additionnelle droits mutation C/7482					1 006	1 565
Dotation CNI/Passeports C/7485	10 060	10 060	10 060	10 060	10 060	10 060
Alloc.Comp.TP. et DCRTP C/748313 et 74833	212 322	181 930	149 797	109 484	97 560	51 712
	-14,61%	-14,31%	-17,66%	-26,91%	-10,89%	-46,99%
Alloc. Comp. Taxes Foncières c/74834	122 752	124 647	111 068	82 003	67 800	36 929
	23,20%	1,54%	-10,89%	-26,17%	-17,32%	-45,53%
Alloc. Comp Taxe Habitation c/74835	322 196	338 164	344 724	397 683	312 808	442 514
	9,33%	4,96%	1,94%	15,36%	-21,34%	41,47%
TOTAL	3 737 159	3 770 702	3 524 555	2 966 169	2 356 999	2 108 342
	6,11%	0,90%	-6,53%	-15,84%	-20,54%	-10,55%

La dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue en 2017 enregistre un nouveau recul (**1 057 755€** contre **1 413 375€** en 2016). La part forfaitaire subit une nouvelle ponction au titre de la contribution au redressement des finances publiques (**250 387€**) même si cette

dernière a été réduite de moitié par le législateur, ainsi qu'un nouvel écrêtement (- **117 200€**) plus significatif qu'en 2016 (- **58 334€**) qui n'est que pour partie compensé par la part « dynamique de la population » (+ **11 967€**) résultant d'une nouvelle évolution positive bien que moins importante que sur l'année précédente (+ 115 habitants). Cet écrêtement est de nature à financer, à « enveloppe normée constante », les hausses constatées sur d'autres composantes de la DGF telles que celles liées à la population et à la progression de la péréquation verticale.

Quant à la partie péréquatrice, l'éligibilité de la commune à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) n'a pas été remise en cause en 2017. Son montant est donc conforté (**260 825€**) de par « l'effet recentrage » des bénéficiaires. La dotation de solidarité rurale (DSR) est portée à **208 179€** (**183 950€** en 2016) en lien avec le renforcement de la péréquation verticale.

Les allocations compensatrices à la fiscalité locale continuent de jouer leur rôle de « variables d'ajustement ». Si l'allocation compensatrice pour la taxe d'habitation est en hausse significative, passant de **312 808€** à **442 514€**, cela est notoirement dû à l'entrée en vigueur de l'article 75 de la Loi de finances pour 2016 qui a réinstauré l'exonération de la taxe d'habitation aux contribuables qui ont perdu en 2015 le bénéfice de la demi-part supplémentaire de quotient familial. Cette mesure législative tardive et les montants des bases ainsi dégrévées au titre de l'année 2015 n'ont pu être intégrés dans le calcul des bases prévisionnelles notifiées qui, de ce fait, ont été surévaluées. La régularisation fiscale s'est faite de manière transitoire sur 2015 par la voie du dégrèvement qui, contrairement à l'exonération, ne donne pas lieu à compensation pour les collectivités. Les bases exonérées ont donc été reconsidérées en 2016 ce qui impacte le niveau des allocations compensatrices pour la TH de 2017.

Quant aux autres allocations compensatrices elles sont en chute : l'allocation compensatrice au titre de la TP passe de **66 565€** à **20 717€**, et celle relative aux taxes foncières passe de **67 800€** à **36 929€**.

Le chapitre 74 intègre également les recettes émanant d'autres partenaires institutionnels. Ainsi, le Conseil Régional soutient les saisons culturelles reconnues « scènes régionales » (**34 430€**). Il convient de noter que, si l'aide régionale est globalement en baisse (**48 048€** en 2016), cela résulte du fait que la participation aux frais de fonctionnement des gymnases est directement facturée aux lycées. De la même manière, la subvention départementale (**26 426€**) est en baisse (**72 803€** en 2016) car, désormais, la participation aux frais de fonctionnement des gymnases est directement facturée aux collèges concernés. D'une manière générale, le Conseil Départemental aide l'école de musique dans le cadre du schéma départemental de l'enseignement musical et contribue aux actions culturelles.

La DRAC soutient l'animation culturelle et le jumelage scolaire (**10 500€**).

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, l'Etat verse une contribution par l'intermédiaire du fonds de soutien aux activités périscolaires (**67 100€**).

L'ensemble des participations de la CAF (PSU, PSO et PSEJ) sont bien évidemment en baisse suite au transfert de la compétence « petite enfance » ; elles s'établissent à **355 562€**, contre **469 717€** en 2016.

④ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre affiche un montant de **177 662 euros** qui correspond principalement aux revenus locatifs des immeubles.

C – Incidence des résultats financiers et exceptionnels

Les produits et charges exceptionnelles sont assez peu significatifs sur 2017 comparativement à 2016 impacté en volume par la perception « transitoire » en recettes des loyers du BEA gendarmerie (**357 208€**) et par leur reversement en charges au preneur auquel s'est ajoutée l'indemnité de résiliation due au cocontractant (**172 387€**).

Il convient de souligner la nouvelle optimisation et le niveau particulièrement faible de la facture des charges financières du chapitre 66 (**125 787€**). Le désendettement opéré par la ville, ainsi que dans une moindre mesure le bon positionnement des taux d'intérêt pour l'encours variable, concourent pleinement à ce constat.

Cette situation est très bénéfique aux charges de fonctionnement et a fortiori à l'épargne brute.

Les produits financiers, quant à eux, sont ponctuellement en hausse sur 2017 (**28 248€**) compte tenu du remboursement d'intérêts par l'EPF SMAF pour **28 021€** dans le cadre d'un rachat anticipé d'un bien situé rue du Creux pour lequel la ville avait contracté une dette auprès de celui-ci.

D – Les niveaux d'épargne

L'analyse financière accorde une place centrale à la constitution des épargnes, principal indicateur des capacités de financement, dont le niveau conditionne celui des investissements. Le raisonnement porte, là aussi, en flux réels et opère quelques retraitements comptables. Ainsi, les recettes de fonctionnement sont expurgées des produits exceptionnels constitués des cessions d'immobilisations, l'analyse les considère comme des recettes patrimoniales.

Après un exercice 2016 marqué par une 1^{ère} année de baisse sensible des capacités d'autofinancement (brutes et nettes), l'exercice 2017 tend à redresser la tendance observée.

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Recettes courantes de fonctionnement	27 437 101	28 001 071	27 804 710	27 832 042	25 884 400	25 708 911
Dépenses courantes de fonctionnement	21 416 215	21 931 029	21 996 106	22 037 968	21 047 108	20 885 860
Travaux en régie	412 150	418 595	307 441	212 853	122 210	83 263
Epargne de gestion	6 433 036	6 488 637	6 116 045	6 006 927	4 959 502	4 906 314
Produits financiers	9 327	1 718	1 244	809	228	28 248
charges financières	363 647	354 378	244 138	204 818	181 914	125 787
Produits exceptionnels	198 054	99 817	238 637	315 687	458 267	131 954
Charges exceptionnelles	34 353	7 335	134 087	14 980	639 168	93 188
Epargne brute (ou CAF brute)	6 242 417	6 228 459	5 977 701	6 103 625	4 596 915	4 847 541
Remboursement en capital de l'emprunt y compris le compte SMAF	1 662 010	2 380 465	1 271 069	1 167 292	1 016 276	843 197
Epargne nette (ou CAF nette)	4 580 407	3 847 994	4 706 632	4 936 333	3 580 639	4 004 344

L'épargne de gestion : elle est égale à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement avant intégration des frais financiers et exceptionnels. Elle mesure l'épargne dégagée hors mouvements financiers et exceptionnels. On constate que ce niveau d'épargne a été globalement préservé sur 2017 malgré l'atonie des ressources. Cela traduit non seulement les **efforts de gestion consentis**, mais s'appuie également, comparativement à 2016, sur une **baisse substantielle du prélèvement au titre du FPIC** ainsi que sur une **contribution au redressement des finances publiques réduite de moitié**. Il convient également de noter que le faible niveau des travaux en régie sur les 2 derniers exercices pénalise l'épargne.

L'épargne brute ou CAF brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement et notamment au **remboursement du capital de la dette**. Elle mesure **l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement après prise en charge des intérêts de la dette et des résultats exceptionnels**. Au regard du compte administratif 2017, on constate que la **pleine maîtrise des charges financières demeure bénéfique à l'épargne brute**. Pour 2017, la CAF brute est peu impactée par les charges exceptionnelles contrairement à ce qui s'est produit en 2016 en lien notamment avec l'indemnité de résiliation du BEA gendarmerie (cf note compte administratif 2016). **Le taux d'épargne** (rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement) demeure satisfaisant (**18,7%**) car, non seulement l'épargne brute est confortée sur le dernier exercice, mais le volume des recettes réelles de fonctionnement est en baisse. L'épargne brute couvre largement le remboursement du capital des emprunts.

L'épargne nette est égale à l'épargne brute diminuée des remboursements du capital de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour investir.

Après une baisse significative sur 2016, elle se **redresse en 2017**. Ce constat résulte de **l'effet cumulé de l'amélioration de l'épargne brute et du nouveau recul du niveau de capital à amortir** sur 2017 parallèlement à la poursuite du désendettement.

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- Dépenses d'investissement

Un très important volume d'investissements a été réalisé sur l'exercice 2017 (**9 491 251,83€**), supérieur à celui des exercices précédents.

Le taux de réalisation des opérations patrimoniales programmées, par rapport au budget prévisionnel amendé des décisions modificatives, reste globalement satisfaisant (**74,3%**). Le niveau des reports des crédits est toutefois important (**2 386 194,77€**). Il concerne principalement le traitement de l'avenue de Châtel (**621 900€**), le programme de rénovation du Rexy (**417 314€**) engagé en 2^{ème} partie d'année, et l'achat des horodateurs (**392 240€**) en lien avec la dépenalisation.

Au niveau bâtiminaire, l'exercice 2017 a surtout été marqué par la réception des programmes de réhabilitation de l'école M. Genest et de création de la nouvelle cuisine centrale, par la poursuite des travaux de conservation de l'église Notre Dame du Marthuret, ainsi que par le versement d'un 2^{ème} fonds de concours à Riom Limagne et Volcans dans le cadre de l'aménagement des « jardins de la culture ». D'importants travaux de voirie et d'aménagement ont également été conduits (avenue de Châtel, rue de Planchepaleuil et rue des Dagneaux notamment).

Le détail des dépenses réelles d'investissement par chapitre budgétaire, ainsi que leur évolution sur les cinq derniers exercices, est présenté dans le tableau ci-dessous.

OPERATIONS REELLES		CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	reports
20	Immobilisations incorporelles (études, logiciels, fonds de concours, subventions façades)	462 385,29	278 370,40	288 722,39	554 332,35	1 207 504,22	57 817,80
13	Régul Subv investissement						
16	dépôts et cautionnements	137,22	5 213,31	1 101,57	114,35	962,55	
16878	Solde BEA				941 600,00		
21	Immobilisations corporelles (matériel, mobilier)	800 994,06	359 291,42	785 390,63	1 135 512,95	719 234,40	795 838,72
23	Immobilisations en cours (travaux de voirie, aménagements au patrimoine communal	4 492 812,29	5 038 199,69	5 271 051,93	5 826 336,49	7 480 287,58	1 532 538,25
4541	travaux d'office /compte de tiers	4 901,27	55 446,60	2 902,11	37 123,78	0,00	
23	Travaux en régie	418 594,88	307 440,88	212 852,95	122 210,07	83 263,08	
26	Titres immobilisés				45 724,90		
TOTAL DEPENSES REELLES		6 179 825,01	6 043 962,30	6 562 021,58	8 662 954,89	9 491 251,83	2 386 194,77

Répartition par nature des dépenses d'investissement :

Le chapitre 21 retrace toutes les dépenses de matériel, de mobilier, d'acquisitions foncières directes ainsi que les aménagements liés au cimetière.

La réalisation 2017 est assez significative (**719 234€**). Elle comprend notamment:

- Du mobilier (**145 384€**) et du matériel divers (**63 147€**) pour les écoles en lien principalement avec le programme de réhabilitation de M. Genest.
- Les équipements informatiques (**129 920€**) dont les TNI installés à l'école M. Genest.
- L'achat de terrains nus pour **98 961€**.
- Le matériel de transport (**75 215€**) comprenant notamment l'achat d'un fourgon pour la cuisine centrale.
- Diverses interventions au cimetière pour **39 485€**.

Les travaux sur la voirie et le patrimoine sont imputés au **chapitre 23** auxquels il convient d'ajouter les frais d'étude (c/2031), l'achat de logiciels (c/2051) et les fonds de concours versés par la commune (c/204).

Pour l'exercice 2017, le **chapitre 20 (1 207 504€)** intègre principalement le versement d'un 2^{ème} fonds de concours (**950 000€**) à RLV dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif du « bien partagé » pour la réalisation des écoles d'arts.

- En matière de voirie et d'aménagement urbain, le niveau de réalisation de l'exercice est conséquent (**2 738 314€**).
L'année 2017 a été principalement marquée par l'aménagement de la rue de Châtel (**942 368€**) et la poursuite des travaux de la rue de Planchepaleuil (**593 658€**), ainsi que le traitement des rues des Dagneaux (**306 477€**) et de Chaumont (**175 079€**) conformément au schéma directeur.
De grosses réparations de voirie ont été conduites (**330 839€**). On peut aussi relever les travaux paysagers portant sur le « verger du couvent » (**134 703€**).
- Concernant le patrimoine bâti, un financement important (**4 726 127€**) a été mobilisé. Cette enveloppe est principalement issue de la consommation des crédits de paiement relatifs à 3 AP-CP : la création d'une nouvelle cuisine centrale (**2 352 624€**), la réhabilitation de l'école M. Genest (**590 038€**), et la conservation du patrimoine historique (**649 961€**).
Parmi les autres travaux conduits sur les bâtiments, on peut notamment citer le financement des travaux en cours portant sur le gymnase de la Varenne (**534 890€**) et sur la salle du Rexy (**119 300€**). L'enveloppe générique portant sur les sites scolaires affiche une réalisation financière de **269 961€** en lien notamment avec les travaux de façades de l'école M. Genest conduits hors AP. Quant à l'enveloppe générique relative aux grosses réparations sur patrimoine bâti, elle s'établit à **143 127€**.

Emprunts et dettes assimilées : (chapitre 16)

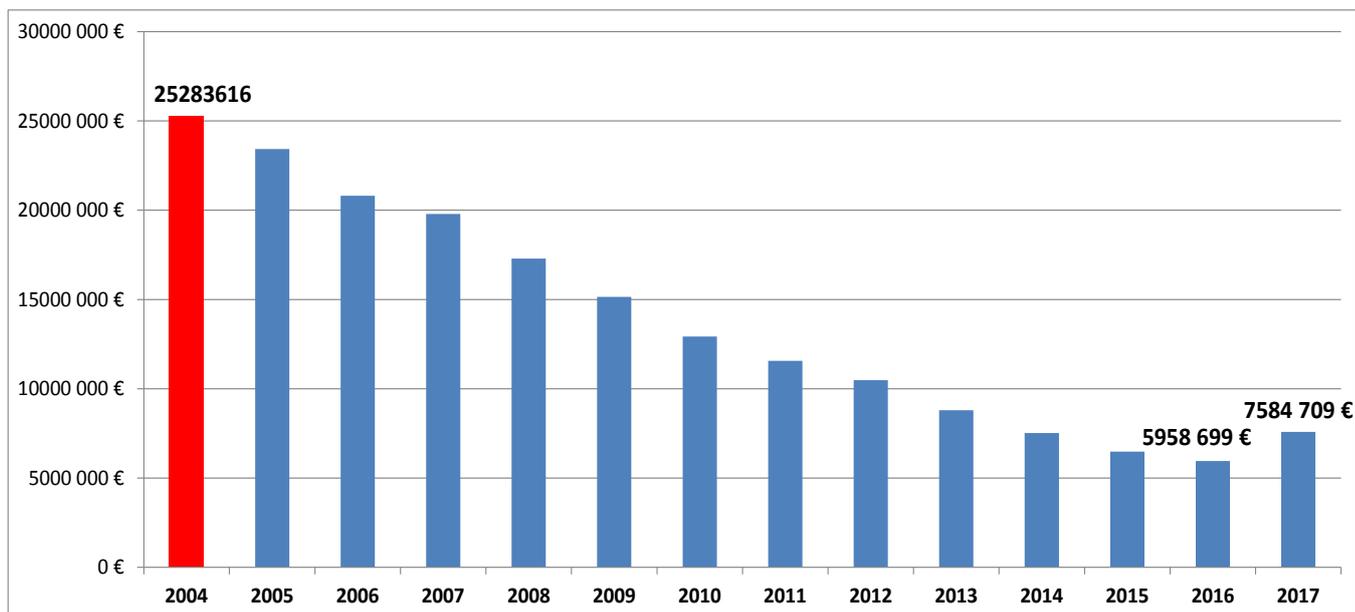
Ce chapitre constitue la première dépense obligatoire de la section patrimoniale.

Après neutralisation des « dépôts et cautionnements » (963€) et des écritures spécifiques liées à l'utilisation de l'emprunt revolving BFT hors échéance annuelle, le remboursement 2017 du capital de la dette s'élève à **843 197€** contre **1 016 276€** en 2016. Il témoigne du bon positionnement de la commune en matière d'endettement.

Il convient toutefois de préciser que le flux net de dette est positif sur le dernier exercice qui a enregistré la mobilisation effective de 3 prêts : un prêt à taux zéro de **1M€** auprès de la Caisse des

Dépôts et Cosignations (CDC), un emprunt de **1,1M€** auprès de la banque Postale, et un prêt contracté auprès de l'EPF-SMAF de **315 500€** pour l'acquisition d'une parcelle en front de gare.

Graphique d'évolution du « capital restant du » de la dette au 31/12 de chaque exercice :



Le profil de l'**encours de dette** demeure satisfaisant.

Le stock de dette s'établit donc à **7 584 709€** au 31/12/17. La **capacité de désendettement** (indexée sur notre épargne brute) reste saine en s'établissant à **1,6 ans**.

B- Recettes d'investissement

Le financement de la section d'investissement est constitué de ressources propres d'origine interne, de ressources propres d'origine externe et de l'emprunt.

Les recettes réelles d'investissement atteignent un niveau significatif de **5 786 930€** en 2017, auxquelles s'ajoutent **450 308€** de reports.

Le dernier exercice échu bénéficie à la fois du cercle vertueux de l'investissement en termes de FCTVA, d'un niveau de subventionnement conséquent, ainsi que de la mobilisation de **2 100 000€** de dette nouvellement contractée (hors dette EPF-SMAF).

OPERATIONS REELLES		CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	reports
10222	FCTVA	1 068 024	875 757	865 830	998 620	1 172 729	
1342	Amendes de police	241 013	227 473	210 102	359 191	196 662	
10226	TLE/Taxe d'aménagement	221 764	279 178	171 359	150 222	171 718	
4542	travaux d'office /compte de tiers	4 901	55 447	2 902	37 124	0	
16/27	Rachat prêts Riom co/sides prêts centre ville	9 839	7 929			155 707	
	Sous-total recettes propres	1 545 542	1 445 784	1 250 193	1 545 157	1 696 816	0,00
13	Subventions	865 252	141 917	519 181	696 529	984 886	450 308,23
21/23	Régul travaux investissement	4 191	741	4 217	1 702		
165	Dépôts et cautionnements	210	503	2 165	160	612	
16878	BEA						
775	Cessions de biens	137 850	701	229 652	1 795 292	1 004 616	
	TOTAL RECETTES	2 553 045	1 589 646	2 005 408	4 038 840	3 686 930	450 308,23
16	Emprunt réalisé	0	0	0	500 000	2 100 000	
	TOTAL RECETTES REELLES	2 553 045	1 589 646	2 005 408	4 538 840	5 786 930	450 308,23

Les recettes propres, hors emprunts, demeurent dynamiques sur l'exercice (**1 696 816€**) ce qui est favorable au besoin de financement de la section.

Cette tendance est notoirement favorisée par le **FCTVA** qui, perçu en année n+1 et indexé sur le volume des investissements réalisés en 2016, est de nouveau très important (**1 172 729€**).

Le **produit des amendes de police** est une recette fluctuante indexée sur un coefficient annuel décidé par le comité des finances locales et appliqué à l'assiette du produit constitué par les verbalisations de l'année précédente. Pour 2017, cette ressource est en baisse ; elle s'établit à **196 662€**.

Le **produit de la taxe d'aménagement** est globalement stable comparativement aux années précédentes (**171 718€**).

Il convient de noter enfin l'incidence ponctuelle du remboursement de capital par l'EPF-SMAF au compte 27638 (**155 707€**) dans le cadre de la rétrocession des parcelles de la rue du Creux directement à l'EPCI RLV.

Les subventions et fonds de concours demeurent dynamiques (**984 886€** contre **696 529€** en 2016).

Cette enveloppe comprend principalement la perception d'une partie du FIC départemental (**294 001€**) alloué aux programmes de la cuisine centrale et de l'école M. Genest, d'un 1^{er} acompte du FSIL étatique pour la cuisine centrale (**192 716€**), d'acomptes de subventions accordés au titre des programmes de conservation du patrimoine historique (**153 651€**), et d'aides accordées par le SIEG (**128 602€**) pour des travaux d'amélioration des réseaux d'éclairage public conduits en 2015.

Si le produit net des cessions d'immobilisations est toujours une ressource fluctuante, l'année 2017 permet le recouvrement d'une recette significative de **1 004 616€** en lien principalement avec la cession de l'ensemble foncier G. Romme (**1 000 000€**).

Cette recette, prévue au budget en investissement s'exécute toutefois en fonctionnement (compte 775) depuis la réforme de la M14 au 1^{er}/01/2006. Néanmoins l'analyse financière conduite par la commune les répertorie toujours comme une recette d'investissement afin de faciliter les comparaisons avec les comptes administratifs précédents.

L'emprunt :

L'exercice 2017, comme évoqué précédemment, a nécessité la mobilisation de 3 nouveaux prêts pour un montant global de **2 415 500€** si l'on intègre l'acquisition d'un immeuble dans le quartier gare par l'intermédiaire de l'EPF-SMAF (**315 500€**). Cela se traduira dans le niveau d'amortissement en capital de la dette à compter de 2018.

SYNTHESE FINANCIERE

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
FONCTIONNEMENT						
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	27 644 482	28 102 607	28 044 591	28 148 538	26 342 895	25 869 115
Dép. réelles de fonctionnement (hors trav. en régie)	21 402 065	21 874 147	22 066 891	22 044 913	21 745 980	21 021 573
Autofinancement brut (épargne brute)	6 242 417	6 228 459	5 977 700	6 103 625	4 596 914	4 847 543
INVESTISSEMENT						
Autofinancement brut	6 242 417	6 228 459	5 977 700	6 103 625	4 596 914	4 847 543
Remboursement du capital des emprunts	1 662 011	2 380 465	1 271 069	1 167 292	1 016 276	843 197
Remboursement anticipé rétrocessions						
Autofinancement net (épargne disponible)	4 580 406	3 847 995	4 706 631	4 936 333	3 580 638	4 004 346
Dépenses Réelles d'investissement	7 431 284	6 179 825	6 043 962	6 562 022	8 662 955	9 491 252
Recettes d'investissement hors dette	2 885 796	2 553 045	1 589 646	2 005 408	4 038 840	3 686 930
emprunt revolving hors cpte 16449						
Rec - Dép d'Investissement	-4 545 487	-3 626 780	-4 454 316	-4 556 613	-4 624 115	-5 804 322
Besoin de financement net	34 919	221 215	252 315	379 719	-1 043 477	-1 799 976
Emprunts	580 000	0	0	0	500 000	2 100 000
Résultat de l'exercice (avant affectation du résultat)	614 919	221 215	252 315	379 719	-543 477	300 024
Résultats antérieurs reportés	2 488 186	3 103 107	3 333 981	3 583 538	3 963 258	3 419 781
Fonds de Roulement Fin d'exercice	3 103 105	3 324 322	3 586 296	3 963 258	3 419 781	3 719 804
Reports nets (Dép -rec)	567 424	841 739	424 827	1 073 527	1 637 372	1 935 887
Résultat comptable	2 535 681	2 482 582	3 161 468	2 889 730	1 782 409	1 783 918

Le bilan 2017 opère donc un certain **redressement des soldes de gestion** après un **exercice 2016 marqué par une baisse de la capacité d'autofinancement brute**.

La **section d'investissement** quant à elle témoigne de **l'importance des interventions patrimoniales sur le dernier exercice échu**. Cela s'accompagne **inévitablement d'un besoin de financement croissant malgré des recettes d'investissement dynamiques**. **2 emprunts ont ainsi été mobilisés à hauteur de 2,1M€** (hors dette contractée auprès de l'EPF-SMAF), ce qui permet un **résultat primaire positif de l'exercice (avant affectation)**.

Le **résultat comptable de l'exercice 2017 est stable comparativement à l'exercice précédent**. Il résulte à la fois **d'un fonds de roulement légèrement conforté mais également de l'important niveau de reports à financer**, malgré un bon taux d'exécution (74%) et en lien avec l'importance du volet patrimonial 2017.

Au sortir du dernier bilan, il est important de rappeler que **le seul véritable déterminant à moyen/long termes de la capacité à investir demeure la préservation des capacités de financement issues du fonctionnement**. **L'épargne brute, associée à un endettement maîtrisé, constitue le moteur de capacités de financements durables**.

III – LES BUDGETS ANNEXES

A) BUDGET DE L'EAU :

Exposé des résultats de la section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Imput.	Libellés	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
6152	Entretien, réparation s/biens	704,32			1 235,03		
618	divers						4 434,00
6378	Reversement Taxe SAEP	602 828,67	631 504,15	595 936,24	740 905,66	751 883,53	697 599,69
658	charges diverses de la gestion courante					1,24	0,70
66111	Intérêts des emprunts	25 078,08	22 194,86	19 197,89	17 410,97	20 314,13	13 692,65
66111	Intérêts prêts centre ville	548,45	353,16	158,96	0,00		
66112	ICNE	-673,57	-807,56	-615,66	-526,01	859,86	-369,60
6688	pénalités renégociation dette				150,00	400,00	
673	Titres annulés sur exercices ant		1 355,25				
678	autres charges exceptionnelles	14 850,00	14 850,00				
6215	Rbst personnel mis à disposition	37 912,00	51 915,78	54 999,71	55 716,36	55 797,19	49 996,97
	Sous-Total opérations réelles	681 247,95	721 365,64	669 677,14	814 892,01	829 255,95	765 354,41
6811	Dotation aux amortissements	105 148,18	112 008,52	118 507,34	124 244,55	98 625,00	102 779,00
6668	charges financières						9 900,00
6865	Dotat amort. Charges financières à répartir						
	Sous-total opérations d'ordre	105 148,18	112 008,52	118 507,34	124 244,55	98 625,00	112 679,00
	TOTAL GENERAL DEPENSES	786 396,13	833 374,16	788 184,48	939 136,56	927 880,95	878 033,41

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Imput.	Libellés	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
2	Excédent de fonctionnement reporté						
70111	Vente eau aux abonnés	471 754,77	472 764,46	463 264,01	472 632,11	574 873,91	595 371,60
70128	Surtaxe SAEP à reverser	565 762,36	523 242,70	570 947,13	645 393,39	653 323,23	629 520,30
704	Travaux raccordement						
758	produits divers de gestion courante	0,28	0,48	2,12		0,22	
7718	Autres produits exceptionnels						
773	mandats annulés sur ex antérieurs						
7788	Autres produits exceptionnels			0,02			
	Sous-Total opérations réelles	1 037 517,41	996 007,64	1 034 213,28	1 118 025,50	1 228 197,36	1 224 891,90
777	quote part des subventions d'investissement transférées					194,53	194,53
6611	ICNE						
	Sous-total opérations d'ordre					194,53	194,53
	TOTAL GENERAL RECETTES	1 037 517,41	996 007,64	1 034 213,28	1 118 025,50	1 228 391,89	1 225 086,43

Exposé des résultats de la section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Imput.	Libellés	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
1641	Remboursement capital dette	70 607,40	73 333,16	70 623,97	63 360,40	59 433,51	67 097,60
1687	Autres dette prêt centre ville	3 792,11	3 987,41	3 240,25	0,00		
2315	Travaux réseaux	410 250,72	388 629,76	344 232,15	492 528,06	249 286,82	547 549,07
2315	Travaux réseaux restes à réaliser						
	Sous-Total opérations réelles	484 650,23	465 950,33	418 096,37	555 888,46	308 720,33	614 646,67
2762	Créances transf - TVA	67 231,76	63 688,52	57 372,02	82 088,01	41 547,80	91 258,17
139111	amortissement des sub d'investissement					194,53	194,53
1641	emprunts						188 834,49
166	refinancement de dette						188 834,49
4818	Charges à étaler						
491	Provision pour dépréciation						
	Sous-total opérations d'ordre	67 231,76	63 688,52	57 372,02	82 088,01	41 742,33	469 121,68
	TOTAL GENERAL DEPENSES	551 881,99	529 638,85	475 468,39	637 976,47	350 462,66	1 083 768,35

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Imput.	Libellés	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
1068	Affectation résultat en réserves	143 000,00	301 000,00	254 254,68	196 000,00	137 017,74	252 410,94
2762	Créances sur transfert de TVA	67 231,76	63 688,52	57 372,02	82 088,01	41 547,80	91 258,17
13111	subvention agence de l'eau				9 726,50		
2315	Install, maté,outillage				29,44		
1641	Emprunt				370 000,00		
	Sous-Total opérations réelles	210 231,76	364 688,52	311 626,70	657 843,95	178 565,54	343 669,11
2315	Install, maté,outillage	67 231,76	63 688,52	57 372,02	82 088,01	41 547,80	91 258,17
281531	Amortissement	105 148,18	112 008,52	118 507,34	124 244,55	98 625,00	102 779,00
1641	emprunts						188 834,49
166	refinancement de dette						188 834,49
4818	Pénalités renégociation dette						
1641	Pénalité capitalisée						9 900,00
	Sous-total opérations d'ordre	172 379,94	175 697,04	175 879,36	206 332,56	140 172,80	581 606,15
	TOTAL GENERAL RECETTES	382 611,70	540 385,56	487 506,06	864 176,51	318 738,34	925 275,26

Commentaires sur l'exécution budgétaire 2017 du budget annexe de l'eau :

La réalisation 2017 du budget eau se clôture sur **un excédent de 249 077€ (312 928€ en 2016)**, après avoir pris en compte le solde d'exécution de la section d'investissement reporté (résultat antérieur reporté) et après avoir procédé à l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement (excédent de fonctionnement capitalisé).

Ce résultat de clôture permet la préservation d'un excédent de fonctionnement reporté (réserves au 002) assez significatif dans le cadre de la budgétisation primitive pour 2018 et enrichit a fortiori l'autofinancement prévisionnel des investissements projetés sur 2018.

Ce résultat est satisfaisant, à l'échelle de ce budget, dans la mesure où il fait notamment suite à la conduite d'un important volet patrimonial sur 2017. Les dépenses d'équipement ont ainsi été financées à hauteur de **547 549€**. Cela s'accompagne d'un bon taux d'exécution des enveloppes d'investissement budgétées (**63%**). Les principaux travaux conduits concernent les réseaux d'eau potable des rues de Châtel (**346 349€**), de Planchepaleuil (**85 359€**), des Dagneaux (**55 066€**) et de Chaumont (**47 637€**). Le niveau de reports reste assez important (**126 584€**) en lien notamment avec les travaux en cours portant sur l'avenue de Châtel.

Au niveau de la section de fonctionnement, en dépenses, le reversement de la taxe SAEP, indexé sur la consommation de l'année n-1, est en baisse comparativement à 2016. Il passe ainsi de **751 884€** (CA 2016) à **697 600€** (CA 2017). Ce montant comprend la taxe sur la déperdition qui est globalement stable corrélativement au rendement des réseaux (**58 949€** contre **59 930€** en 2016).

Le produit de la vente de l'eau connaît une nouvelle évolution positive (**595 372€** contre **574 874€**), même si elle est moins marquée que sur l'exercice précédent. Cela fait notamment écho à la politique tarifaire mise en œuvre sur la part communale de l'eau parallèlement aux besoins patrimoniaux croissants (cf schéma directeur). Ainsi, et après une 1^{ère} hausse à compter de 2016 (de **0,39** à **0,46€** / m³), le Conseil municipal a décidé le 13 décembre 2016 une nouvelle revalorisation de la part communale du prix du m³ d'eau à Riom à compter du 1^{er} janvier 2017, en portant le tarif à **0,49€**. D'une manière générale, cette évolution du produit de la vente d'eau est également à mettre en relation avec la hausse constatée de population.

Les coûts de mise à disposition du personnel municipal (compte 6215), au plus près des missions réalisées au bénéfice de cette activité, impacte également les charges d'exploitation pour 2017 à hauteur de **49 997€**. Cet impact est moindre qu'en 2016 (**55 797€**) du fait de la vacance de certains emplois.

Quant aux charges financières, elles demeurent faibles (**13 323€**).

Dans le prolongement de l'exercice 2016, les réalisations patrimoniales conduites sur 2017 ont été entièrement autofinancées. Le dernier emprunt mobilisé remonte à 2015 (**370 000€**).

Tout cela est bénéfique à l'encours de dette qui demeure assez faible au 31/12/17 (**610 924€**). La capacité de désendettement, **inférieure à 2 ans**, et le niveau d'amortissement annuel du capital de la dette, inférieur à **70 000€**, sont satisfaisants.

Perspectives pour 2018 :

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur, la commune souhaite poursuivre la programmation patrimoniale en matière de renouvellement de réseaux. L'objectif, à la fois économique et environnemental, demeure une sensible amélioration du rendement des réseaux.

Pour ce faire, si les obligations contractuelles à opposer au délégataire en termes d'entretien des réseaux sont en cours de finalisation à l'approche de la mise en œuvre du nouveau contrat

de délégation de service public, les niveaux d'investissement à consacrer annuellement aux réseaux d'eau potable doivent rester assez conséquents. Compte tenu de la situation financière de ce service public à caractère industriel et commercial, il a été acté par le Conseil municipal le maintien du prix du m³ de la part communale à **0,49€** au 1^{er}/01/18.

Le budget primitif 2018 prévoit donc une planification patrimoniale importante avec une enveloppe prévisionnelle de travaux nouveaux qui s'élève à **596 000€ HT**. Le programme d'investissement pour 2018 comprend principalement le traitement des réseaux de l'avenue du Moulin d'eau (**417 000€**). L'accompagnement financier de ce programme ne nécessite la budgétisation primitive que d'un faible emprunt d'équilibre (**128 520€**) ; ce dernier ne devrait pas ou peu donner lieu à réalisation dans la mesure où il repose sur une réalisation à 100% des enveloppes budgétées, sauf à ce que les appels d'offres soient très défavorables.

B) BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT :

Exposé des résultats de la section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Imput.	Libellés	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
6228	Rémunérations diverses	7 115,29	23 857,18	15 943,00	424,34		
61523	entretien sur biens immobiliers	1 744,01	119,60	1 494,92	1 101,06	814,80	
618	divers						4 434,00
6541	Pertes sur créances irrécouvrables		742,08				
658	Charges diverses de gestion courante		0,38			0,14	
66111	Intérêts dette classique	9 431,56	6 858,94	4 321,79	2 894,72	8 828,29	9 717,62
66111	Intérêts prêt centre ville	798,93	512,70	228,84	0,00		
668	Autres charges financières					400,00	
6215	Autres charges exc personnel	27 983,00	46 280,92	49 257,41	49 906,34	49 815,64	43 908,13
672	reversement excédent à la collectivité						
673	titres annulés sur ex antérieurs	624,66	22 366,63	751,25	3 797,76	817,90	
678	Autres charges exceptionnelles						
66112	ICNE	-275,73	-286,85	-298,43	-26,04	1 875,49	-117,82
	Sous-Total opérations réelles	47 421,72	100 451,58	71 698,78	58 098,18	62 552,26	57 941,93
6811	Dotation aux amortissements	120 004,82	122 524,14	125 731,23	136 032,86	94 762,00	101 434,00
6812	Dotation aux amort charges à répartir						
61815	dotation aux provisions						30 489,80
6865	Dot aux amort. Charges financières répart						
	Sous-total opérations d'ordre	120 004,82	122 524,14	125 731,23	136 032,86	94 762,00	131 923,80
	TOTAL GENERAL DEPENSES	167 426,54	222 975,72	197 430,01	194 131,04	157 314,26	189 865,73

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Imput.	Libellés	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
704	Travaux de raccordement au réseau	55 344,59	12 137,10	751,25			
7061	Redevance Assainissement (Semerap)	251 876,56	265 462,13	263 235,95	261 009,90	304 202,49	276 825,15
70613	Participation assainissement collectif			17 432,79	3 694,18	36 352,75	48 431,41
7788	Autres produits exceptionnels						
758	Produits divers de gestion courante	0,40			0,74		0,37
7815	reprise provision						30 489,80
	Sous-Total opérations réelles	307 221,55	277 599,23	281 419,99	264 704,82	340 555,24	355 746,73
7815	reprise sur provision pour risques				30 489,80		
777	Quote part subv investissement transférées	11 662,95	9 957,60	10 966,91	13 216,63	9 304,92	10 380,08
7788	Produits exceptionnels						
796	Transfert de charges financières						
	Sous-total opérations d'ordre	11 662,95	9 957,60	10 966,91	43 706,43	9 304,92	10 380,08
	TOTAL GENERAL RECETTES	318 884,50	287 556,83	292 386,90	308 411,25	349 860,16	366 126,81

Exposé des résultats de la section de d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Imput.	Libellés	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
1641	Remboursement capital dette	60 515,00	63 059,08	55 224,65	8 198,37	23 536,06	28 887,73
1687	Prêts centre ville	5 565,85	5 852,08	4 688,80	0,00		
2031	études et diagnostics		54 760,66	31 659,27	2 532,00	2 209,50	
2315	Travaux sur les réseaux	153 248,29	137 033,63	586 438,42	689 166,76	457 173,08	1 638 615,20
2762	Créances transfert TVA						7 603,41
	Sous-Total opérations réelles	219 329,14	260 705,45	678 011,14	699 897,13	482 918,64	1 675 106,34
13911	Reprise sur subventions			186,38	509,12	1 355,01	5 650,17
13918	Reprise sur subventions	11 662,95	9 957,60	10 780,53	12 707,51	7 949,91	4 729,91
1582	autres provision pour risque				30 489,80		
21532	réseaux d'assainissement				8 850,10		
2315	transfert études en encours						98 764,84
261	titres de participation						
2762	Créances trans TVA	25 114,29	31 431,25	103 016,30	115 283,13	76 244,29	273 102,54
	Sous-total opérations d'ordre	36 777,24	41 388,85	113 983,21	167 839,66	85 549,21	382 247,46
	TOTAL GENERAL DEPENSES	256 106,38	302 094,30	791 994,35	867 736,79	568 467,85	2 057 353,80

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Imput.	Libellés	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
1068	Réserves	112 167,43	100 000,00	53 000,00	198 500,00	177 776,17	92 545,90
13111	subvention		9 318,75	16 137,11	42 294,57	214 758,29	220 465,89
1318	subvention	45 000,00	41 146,66	150 348,74			
1687	avance agence de l'eau					74 000,00	105 800,00
261	actionnariat SEMERAP					45 724,90	
2762	Créances transfert TVA	25 114,29	31 431,25	103 016,30	115 283,13	76 244,29	273 102,54
2315	Install, maté,outillage				122,18	47 279,69	
	Sous-Total opérations réelles	182 281,72	181 896,66	322 502,15	356 199,88	635 783,34	691 914,33
1021	dotation						
1582	reprise provision						30 489,80
1641	Refinancement de dette						
1687							
2031	transfert frais d'études en bien				8 850,10		91 161,43
2315	Transfert TVA	25 114,29	31 431,25	103 016,30	115 283,13	76 244,29	273 102,54
2762	regul tva						7 603,41
281532	Reprise amortissements	120 004,82	122 523,97	125 731,23	136 032,86	94 762,00	101 434,00
281721	Reprise amortissements		0,17				
4818	charges à étaler						
	Sous-total opérations d'ordre	145 119,11	153 955,39	228 747,53	260 166,09	171 006,29	503 791,18
1641	Emprunt équilibre				400 000,00		
	TOTAL GENERAL RECETTES	327 400,83	335 852,05	551 249,68	1 016 365,97	806 789,63	1 195 705,51

Commentaires sur l'exécution budgétaire 2017 du « budget annexe de l'assainissement » :

Le compte administratif 2017 de l'assainissement clôture l'année sur un déficit (primaire) de **435 162€**. Ce dernier est à relativiser dans la mesure où il résulte notamment d'un différé de recouvrement des subventions d'équipement émanant de l'agence de l'eau. Ainsi, le résultat cumulé de l'exercice, intégrant le solde des reports (**650 327 en recettes** et **157 091€ en dépenses**) indissociables du bilan exhaustif de l'exercice, fait état d'un excédent qui s'établit à **58 073€**.

Ce résultat cumulé permet la préservation d'un excédent de fonctionnement reporté dans le cadre de la construction budgétaire 2018.

Il convient aussi de souligner que l'exercice 2017 est significativement marqué par le besoin de financement de la section patrimoniale dans la mesure où des niveaux de travaux très conséquents ont été conduits.

Concernant la section de fonctionnement :

- Le produit d'exploitation issu de la redevance d'assainissement (compte 7061) est en baisse. La recette recouvrée s'établit ainsi à **276 825€ (304 202€** en 2016). La part communale du prix du m³ d'assainissement (**0,27€**) a notamment été diminuée de 3 centimes en 2017 parallèlement à la hausse réalisée sur la part eau.

- Les recettes de raccordement au réseau (comptes 704 et 70613), et notamment la participation à l'assainissement collectif (PAC), demeurent fluctuantes. Pour 2017, elles sont restées dynamiques pour s'établir à **48 431€ (36 353€ sur l'exercice précédent)**. Il convient de rappeler que, désormais, l'acte générateur de la PAC est le raccordement effectif au réseau.
- En dépenses d'exploitation, les coûts de mise à disposition du personnel municipal (compte 6215) impactent le « volet charges » à hauteur de **43 908€**. Elles sont en baisse (**49 816€ en 2016**) pour les mêmes raisons que le budget eau.

Quant à la **section d'investissement**, elle est donc marquée par un volume d'investissement réalisé exceptionnellement élevé. Les dépenses liées aux travaux conduits s'établissent ainsi à **1 638 615€**. Elles résultent à la fois des nouveaux objectifs patrimoniaux planifiés sur 2017 mais également des importants reports de 2016 (**470 393€**) issus notamment de la rue de Planchepaleuil.

Les principales interventions réalisées correspondent aux réseaux de l'avenue de Châtel (**834 192€**), de la rue de Planchepaleuil (**589 437€**), et de la rue de Chaumont (**110 729€**). Les reports à financer sont assez significatifs (**157 091€**) et résultent majoritairement du programme lié à l'avenue de Châtel. Le taux d'exécution des investissements budgétés est très satisfaisant (**87%**).

En recettes, la section d'investissement a bénéficié d'aides financières assez importantes émanant de l'Agence de l'eau même si d'importants restes à recouvrer sont à reporter tel qu'évoqué précédemment. Un subventionnement global de **220 466€** a été perçu ainsi qu'une avance de **105 800€** dans le cadre du partenariat obtenu pour la conduite des travaux de la rue de Planchepaleuil.

Malgré l'importance du volet patrimonial, l'exercice 2017 a été entièrement autofinancé. Cela conforte le positionnement de ce budget en termes d'endettement. L'encours de dette s'établit au 31/12/17 à **590 550€**, avec une capacité de désendettement **légèrement inférieure à 2 ans**.

Les perspectives pour 2018 :

① Compte tenu des importants partenariats financiers obtenus auprès de l'agence de l'eau dans le cadre de la mise en place du schéma directeur, tout en tenant compte des impératifs d'équilibre qui s'imposent à ce budget (SPIC), le Conseil municipal a décidé le maintien de la part communale du prix du m³ d'assainissement à **0,27€** pour 2018 après l'avoir diminué de 3 centimes en 2017.

La budgétisation primitive pour 2018 poursuit la volonté de maintenir un niveau d'investissement à la hauteur des enjeux patrimoniaux de ce service, même si naturellement le volume de travaux conduits sur 2017 n'est pas reconductible.

Ainsi, le programme prévisionnel de travaux nouveaux est estimé à **655 000€ HT**. Ces interventions, concomitamment au budget eau, comprennent notamment la rue du Moulin d'eau (**288 000€**) et les travaux de requalification du secteur G Romme (**183 000€**) parallèlement au projet urbain en cours de réalisation.

Le budget d'assainissement 2018 peut compter sur un niveau de subventionnement important de l'agence de l'eau qui comprend **235 602€** d'inscriptions nouvelles auxquelles s'ajoutent **650 327€** de reports comme évoqué préalablement.

Au stade du budget primitif, ces programmes ne requièrent l'inscription que d'un faible emprunt d'équilibre de **66 067€** auquel s'ajoute le solde de l'avance à taux zéro de **105 800€** pour la conduite des travaux de la rue de Planchepaleuil.

Si cette avance vient s'ajouter à l'encours de dette, elle n'engendre donc aucun frais financier et s'avère donc très favorable à la section d'exploitation dont l'importance est bien relative.

Pour conclure, il est important de rappeler que, tant pour le budget annexe de l'assainissement que celui dédié à l'eau, le service et ses conditions d'exploitation se situent à un moment charnière.

La perspective du transfert de la compétence au niveau communautaire est tributaire des travaux législatifs en cours qui tendent à donner plus de souplesse calendaire aux collectivités et établissements publics concernés.

Un avenant de prorogation du contrat en cours a été validé par le Conseil municipal du 26 janvier 2018 de manière à permettre la conduite de la négociation qui doit déboucher sur un nouveau contrat de DSP pour la période à couvrir d'ici au transfert de cette compétence à une échelle intercommunale. Ce contrat « transitoire » doit permettre une responsabilisation accrue et quantifiable de l'exploitant parallèlement à la politique patrimoniale affichée par le délégant.

Il convient également de noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, dès l'avenant de prorogation validé, les budgets des services publics à caractère industriel et commercial sont soumis au régime fiscal du décret n° 2015-1763 du 24 décembre 2015. Il est ainsi reconnu la qualité d'assujettie directe à toute collectivité mettant à disposition de son fermier des ouvrages en contrepartie d'une redevance, représentée par la part communale (surtaxe) perçue par le fermier pour le compte de la collectivité. La collectivité est, dans ce cadre, fondée à récupérer directement la TVA acquittée sur ses dépenses de fonctionnement et d'investissement. Cela se traduit notamment dans la budgétisation 2018 en montants HT conformément au décret précité.